

19/5/2011

Dettes : Berlin et Paris divergent sur la contribution des créanciers privés

L'Allemagne veut inscrire dans le futur traité la participation des banques en cas de faillite d'un Etat

Bruxelles

Bureau européen

C'est un sujet ultrasensible à l'origine d'une nouvelle, et discrète, empoignade entre la France et l'Allemagne. Dans l'ombre des tractations sur la Grèce, les Etats de zone euro divergent encore sur les modalités de participation du secteur privé au sauvetage d'un pays en difficulté, dans le cadre du futur mécanisme européen de stabilité (MES).

En principe, un accord avait été trouvé en mars afin de laisser la possibilité d'organiser une telle participation, au cas par cas, en cas de crise de solvabilité d'un pays, après la mise en place du futur instrument en 2013. Après cette date, il s'agit d'inscrire dans les contrats obligataires des clauses encadrant, par exemple, la possibilité d'une éventuelle restructuration négociée avec les créanciers d'un Etat aux abois. Mais l'Allemagne et la France s'opposent, d'après nos informations, sur le fait de savoir s'il faut inscrire le compromis dans le corps du traité qui servira de fondations au futur fonds de sauvetage.

La question, éminemment politique, a fait l'objet de nouvelles discussions infructueuses, lundi 16 mai, lors d'une réunion des ministres des finances à Bruxelles. Paris, comme de nombreuses autres capitales, considère qu'il ne serait pas judicieux de reprendre à la lettre le compromis négocié de haute lutte en mars. Pour la Banque centrale européenne (BCE), elle aussi très réservée, une telle mention pourrait alimenter encore un peu plus la fébrilité des marchés : à

l'automne 2010, un pré-accord sur le sujet entre Angela Merkel et Nicolas Sarkozy avait précipité le naufrage de l'Irlande, avant d'être repris, avec des pincettes et moult précisions, par les Etats de la zone euro. « *L'accord politique est toujours valable, mais il faut se garder de la flexibilité* », justifie-t-on du côté français : « *Il est très difficile de réviser un traité en cas de nécessité.* »

En face, l'Allemagne mais aussi la Finlande et les Pays-Bas ne sont pas de cet avis. « *Il est très important pour l'Allemagne que la participation du secteur privé soit ancrée dans le traité* », martèlent les responsables allemands. Lundi, le ministre des finances, Wolfgang Schäuble, a refusé pour cette raison d'entériner la création du futur fonds, capable de prêter jusqu'à 500 milliards d'euros. « *Le principe agréé en mars figure dans les conclusions politiques des chefs d'Etat et de gouvernement, et doit être étanche sur le plan juridique* », justifie une source allemande.

La pression de Berlin est d'autant plus grande que le gouvernement Merkel cherche à amadouer les élus de sa majorité au Bundestag en vue d'une ratification du futur traité d'ici à la fin de l'année. « *En cas de crise, une participation des investisseurs privés est prévue* », vient d'écrire M. Schäuble aux parlementaires. De nombreux parlementaires libéraux et chrétiens-démocrates, agacés par le renflouement de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, conditionneraient leur vote à l'inscription en bonne et due forme dans le traité des principes agréés en mars. ■

Philippe Ricard